



Code de conduite des fournisseurs



Septembre 2024

Table des matières



Message de la présidente et cheffe de la direction	3
--	---



Nos attentes envers les fournisseurs	4
<ul style="list-style-type: none">• Conformité aux lois et règlements• Intégrité des affaires• Respect des droits de l'homme et des normes du travail• Santé et sécurité au travail• Gestion environnementale	



Acceptation du code de conduite	11
---------------------------------	----



Questions fréquemment posées	12
------------------------------	----

Message de la présidente et cheffe de la direction

Le groupe Quadra (désigné ci-après sous le nom de Quadra) s'engage à travailler avec des fournisseurs qui sont des chefs de file dans leurs industries et qui montrent un fort engagement envers des pratiques commerciales durables. Notre objectif est de combiner notre force en distribution avec les diverses compétences de nos fournisseurs afin de développer une chaîne d'approvisionnement robuste et durable. Nous avons développé ce code de conduite des fournisseurs (le code) pour garantir un alignement mutuel.

En tant que membre du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC), Quadra s'est engagée à mener ses activités de manière légale, éthique et en mettant l'accent sur des pratiques sociales et environnementales solides. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils soutiennent, adoptent et se responsabilisent quant aux dix principes décrits dans l'UNGC.

Ce code reflète les valeurs de Quadra et établit des obligations spécifiques pour les fournisseurs, afin qu'ils respectent les normes les plus élevées en matière de conformité. Ce code s'applique à nos fournisseurs, entrepreneurs, sous-traitants et autres partenaires commerciaux. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils aient lus, compris et respecté les attentes énoncées ci-dessous.

Établir des relations solides et à long terme avec nos fournisseurs permet à Quadra d'atteindre nos objectifs en matière de chaîne d'approvisionnement. Nous ne pouvons atteindre nos buts sans votre soutien, et nous nous réjouissons de travailler avec vous.



Anne-Marie Infilise

Présidente et cheffe de la direction

“Établir des relations solides et à long terme avec nos fournisseurs, basées sur les principes de l'UNGC...” »

Nos attentes envers les fournisseurs

Conformité aux lois et réglementations

Quadra s'attend à ce que ses fournisseurs garantissent la conformité à toutes les lois fédérales, provinciales/étatiques et locales des juridictions dans lesquelles ils opèrent. Les fournisseurs doivent obtenir tous les permis applicables, opérer dans le respect des obligations des permis, et adopter les normes de l'industrie ou les meilleures pratiques en matière d'approvisionnement en biens.

Intégrité des affaires

Quadra s'attend à ce que ses fournisseurs s'engagent à maintenir des pratiques commerciales éthiques et équitables lorsqu'ils s'engagent dans des relations avec des fournisseurs et des clients.

Lutte contre la corruption : Les fournisseurs ne doivent pas s'engager dans des pratiques corrompues, y compris, mais sans s'y limiter : la corruption, les pots-de-vin, l'extorsion, le détournement de fonds, ou toute autre pratique non éthique. Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois anticorruptions de leur juridiction d'exploitation.

- **Cadeaux et concurrence loyale** : Les fournisseurs doivent opérer dans une concurrence loyale et ne doivent pas s'engager dans la fixation des prix, la discrimination des prix, la corruption, ou l'octroi de cadeaux à des fins personnelles ou corporatives. Offrir des cadeaux pour obtenir un avantage indu ou un traitement préférentiel dans le but d'influencer les activités commerciales est interdit.

- **Conflits d'intérêts** : Les fournisseurs doivent prendre toutes les mesures nécessaires et raisonnables pour éviter les conflits d'intérêts (réels ou potentiels). Si de tels conflits d'intérêts surviennent, vous devez immédiatement en informer votre contact chez Quadra ou les divulguer via la ligne anonyme de signalement de Quadra.

La ligne de signalement est gérée par : The Tandem Team, voici les détails :

- par courriel à ethics@thetandemteam.com (code d'entreprise #1008952)
- via un formulaire en ligne : <https://www.thetandemteam.com/speak-up-line.html> ou
- par téléphone au 1-844-487-4729

- **Divulgence d'informations précises** : Les fournisseurs doivent s'assurer que toutes les informations publiquement disponibles concernant vos activités commerciales, la structure de votre entreprise, votre situation financière et la santé et la sécurité de vos employés sont exactes.

Les fournisseurs sont tenus de signaler rapidement les problèmes de qualité, les préoccupations relatives à la qualité ou les non-conformités de qualité relativement aux produits ou services fournis par erreur.

- **Confidentialité et sécurité des données** : Les fournisseurs doivent respecter tous les droits de propriété intellectuelle, tels que le nom de Quadra, les marques de logo et toute autre information confidentielle concernant Quadra ou ses filiales, contre toute utilisation non autorisée, modification ou dommage. Toute information confidentielle concernant Quadra ou ses clients, partenaires, employés ou sous-traitants tiers, ne doit pas être partagée sans le consentement écrit préalable de l'équipe commerciale ou de l'équipe de direction de Quadra.



“ ... maintenir
des pratiques
commerciales
éthiques et
équitables...”

Respect des droits de l'homme et des normes du travail

Quadra s'attend à ce que nos fournisseurs mènent leurs activités de manière à respecter les droits de l'homme et à promouvoir le développement d'une main-d'œuvre sûre, inclusive et diversifiée.

Non-discrimination : Les fournisseurs doivent promouvoir un lieu de travail inclusif, exempt de toute forme de harcèlement ou de discrimination fondée sur la race, la couleur, l'âge, le genre, la religion, le handicap, l'orientation sexuelle, le titre de poste, le statut ou toute autre caractéristique.

- **Normes du travail et sources** : Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois applicables en matière de travail et d'emploi et s'assurer que les employés peuvent légalement travailler dans leur pays respectif (y compris tout travailleur étranger, travailleur temporaire étranger, et étudiant étranger) pour la juridiction dans laquelle ils opèrent. Cela inclut l'absence de toute forme de travail des enfants, de travail forcé, de trafic d'êtres humains ou d'esclavage moderne.

- **Pratiques d'emploi** : Les fournisseurs doivent s'assurer que chaque employé a la liberté d'association et les droits à la négociation collective. Les fournisseurs doivent fournir aux employés des salaires et des avantages qui respectent le minimum requis par les lois et réglementations applicables. Dans les pays où aucune loi sur le salaire minimum ne s'applique, les employés doivent être payés à un taux comparable à la moyenne de l'industrie. Les fournisseurs sont censés payer le personnel en monnaie légale, de manière régulière et en temps opportun.

- **Pays sanctionnés** : Les fournisseurs ne doivent pas faire des affaires (directes ou indirectes) avec des pays figurant sur les listes de pays sanctionnés émises par le Canada, les États-Unis ou l'Union européenne. Ces listes incluent des pays soumis à des embargos commerciaux, des sanctions économiques ou d'autres mesures restrictives.



“...promouvoir le développement d’une main-d’œuvre sûre, inclusive et diversifiée...”

Santé et sécurité au travail

- Quadra s'attend à ce que sa chaîne d'approvisionnement fournisse des conditions de travail sûres et saines pour tous ses employés, entrepreneurs et sous-traitants. Cela constitue une priorité critique pour notre entreprise, et nous attendons des fournisseurs qu'ils aient des programmes en place pour prévenir toute atteinte physique ou mentale sur le lieu de travail.
- Les fournisseurs doivent démontrer leur conformité à toutes les réglementations applicables en matière de santé et de sécurité dans les juridictions où ils opèrent.
- Les fournisseurs doivent s'assurer que tous les employés, sous-traitants et visiteurs du site aient accès aux équipements de protection individuelle (EPI) requis lorsqu'ils entrent ou travaillent dans les installations opérationnelles.
- Les fournisseurs doivent fournir un accès à de l'eau potable propre, des toilettes, ainsi que des installations sanitaires pour la préparation, le stockage et la consommation des aliments.
- Tous les fournisseurs doivent fournir une formation certifiée pour s'assurer que les employés sont prêts à exécuter leurs tâches, à utiliser les machines en toute sécurité et à transporter et à manipuler en toute sécurité des produits chimiques dangereux.
- Les fournisseurs doivent avoir un système de gestion en place pour signaler et suivre tout « quasi-incident » de travail, blessure ou accident, ou incident environnemental.
- Les fournisseurs doivent s'assurer que toute la documentation SDS des produits et les données d'information sur les produits achetés par Quadra sont à jour et exactes.
- Les fournisseurs doivent utiliser des procédures humaines et des pratiques solides conçues pour prévenir la maltraitance des animaux.



Gestion environnementale

Quadra s'efforce continuellement d'exceller en matière de performance environnementale dans la distribution et s'attend à ce que les fournisseurs minimisent l'impact de leurs opérations sur l'environnement.

- Les fournisseurs doivent se conformer aux lois et réglementations environnementales, y compris celles relatives à la gestion de l'eau, des déchets et des émissions.
- Les fournisseurs doivent prévenir la pollution et les déversements dans le cadre de leurs opérations, y compris la gestion appropriée des déchets.
- Les fournisseurs doivent utiliser les meilleures pratiques de l'industrie pour protéger, gérer et réduire de manière responsable l'impact sur les ressources naturelles.
- Les fournisseurs doivent évaluer l'impact de leurs opérations et chercher des mesures appropriées pour réduire leur impact.





“...Quadra s’efforce
continuellement
d’exceller en matière
de performance
environnementale
dans la distribution...”

Acceptation du code de conduite

Veillez choisir l'une des déclarations suivantes :

Nous avons reçu le code de conduite des fournisseurs de Quadra et affirmons que nous nous engageons à respecter le code et les principes énoncés. Nous affirmons que nous respecterons toutes les lois applicables, traiterons les personnes avec dignité et respect, éviterons les conflits d'intérêts, protégerons l'environnement, fournirons des conditions de travail sûres et saines, et protégerons Quadra.

Nous respectons le code de conduite des fournisseurs de Quadra en vertu de l'existence de notre propre code de conduite, qui inclut des normes conformes au code de conduite des fournisseurs de Quadra et aux principes énoncés. (Veillez joindre une copie électronique à ce formulaire de réponse)

Nous avons des préoccupations concernant notre capacité à nous conformer au code de conduite des fournisseurs de Quadra. (Veillez identifier les domaines qui vous préoccupent et fournir des détails à propos de ces préoccupations)

Commentaires additionnels : _____

Nous ne respectons pas les attentes décrites dans le code de conduite des fournisseurs de Quadra et n'avons pas l'intention de le faire.

Autorisation du fournisseur :

Entreprise : _____

Nom: _____

Titre: _____

Signature: _____

Date: _____

Questions fréquemment posées

1. Comment Quadra surveille-t-elle et fait-elle respecter le code des fournisseurs ?

Les fournisseurs sont responsables de l'établissement d'un système de gestion qui soutient le contenu de ce code et surveille/note la conformité réglementaire. De plus, Quadra peut demander des documents pour garantir la conformité au code ou notifiera par écrit les fournisseurs d'une demande d'audit de Quadra.

2. Que se passe-t-il si un fournisseur ne se conforme pas au code de conduite de Quadra, ou si le code de conduite de mon entreprise ne répond pas aux attentes de Quadra ?

Si un fournisseur ne respecte pas les normes établies dans le code, le fournisseur sera informé des domaines nécessitant une amélioration. Le fournisseur sera tenu de soumettre un plan d'action correctif à Quadra. Le plan d'action correctif détaillera les actions pour remédier de manière adéquate aux déficiences et le calendrier proposé pour la mise en œuvre. Si le problème n'est pas résolu, Quadra se réserve le droit d'examiner les conditions de la relation commerciale.

3. Je suis actuellement fournisseur de Quadra. Ce code affecte-t-il mon contrat ?

Les fournisseurs ayant des contrats existants n'auront pas à renégocier leurs contrats avec Quadra ; cependant, pour les nouveaux fournisseurs ou lors du renouvellement de contrat, le code sera intégré dans les termes et conditions du contrat.

4. Quand le code des fournisseurs de Quadra devient-il effectif ?

Ce code de conduite des fournisseurs est effectif immédiatement et nous attendons de tous les fournisseurs qu'ils assurent et maintiennent la conformité au code en tout temps. Quadra se réserve le droit de mettre à jour son code à tout moment et peut demander périodiquement aux fournisseurs de réexaminer et de signer le document à l'avenir.

5. Que faire si le code de conduite des fournisseurs ne contient pas la réponse ou si j'ai des questions supplémentaires ?

Si vous avez des questions supplémentaires concernant ce code de conduite des fournisseurs, veuillez contacter votre ressource commerciale chez Quadra.





Spécialisé. Efficace. Fiable.

Leader du marché canadien
de la distribution de produits chimiques et d'ingrédients.

Contactez-nous

Si vous avez des questions concernant le code de conduite des fournisseurs, veuillez contacter votre ressource commerciale chez Quadra.

Quadra

Siège social
3901 F.X. Tessier Vaudreuil-
Dorion, Québec
J7V 5V5 Canada